

Marseille, le 16 mai 2014

Monsieur Giuseppe Innocenti
Pilote Mission langue et culture régionale

à

I.E.N circonscriptions des C.E.C. et écoles bilingues
Directeurs écoles CEC et bilingues

Division
IENA

Objet : Evaluation des acquis des élèves de CM2 en provençal, pour les classes des écoles bilingues et centres d'enseignement continu

Référence
GI / NB – 2014 – 05 - 16
Dossier suivi par
Giuseppe Innocenti
Téléphone
04 91 99 66 42
Fax
04 91 99 68 98
Mél.
ce.iena13
@ac-aix-marseille.fr

Mesdames et messieurs les I.E.N,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Comme chaque année, un dispositif d'évaluation des acquis en provençal est élaboré dans notre académie pour les élèves de CM2 des écoles bilingues et des centres d'enseignement continu. L'évaluation permet de mesurer des compétences relevant du niveau A1 pour les C.E.C et A2 pour les écoles bilingues.

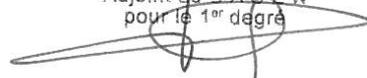
Vous trouverez en pièce jointe et sur le site académique les documents nécessaires à la passation et à la correction. (Livrets maître et élèves)

Le suivi de l'évaluation et la synthèse académique des résultats seront effectués par les membres de la mission langue et culture régionales. Chaque école concernée par ce dispositif recevra les résultats du département et de son école.

Pour toutes précisions nécessaires vous pouvez contacter les membres de la mission langue et culture régionales à cette adresse ce.missionlcr13@ac-aix-marseille.fr. Ils pourront vous préciser les objectifs de l'évaluation et répondre aux questionnements éventuels. Des informations quant au calendrier et à l'organisation des épreuves sont données ci-après en annexe.

Je vous remercie pour votre contribution au bon déroulement de ces évaluations.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
Adjoint au D.A.S.E.N
pour le 1^{er} degré



Giuseppe INNOCENTI



2/2

Annexe :

Organisation

La passation des **épreuves écrites est réalisée par les maîtres** des classes concernées.

La passation des **épreuves orales est assurée par les membres de la Mission Langue Régionale.**

Les documents pour la partie « Ecrit » devront être remis **corrigés** aux membres de la Mission Langue Régionale lors de la passation des épreuves orales.

Dates « Ecrit » : période du 19 mai – 30 mai 2014

Dates « Oral » : période du 2 juin – 20 juin 2014

Résultats

Début juillet. Transmission des résultats aux écoles.